



D.2024.11.12.1.1.12

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN  
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 11 Décembre 2024

**1– LIGNE C – LIGNE AEROPORT – CONNEXION LIGNE B**

**1.1 -MARCHES-CONVENTIONS**

**1.1.12 – Ligne C : Marché n° M3 2024 01397 M – « Lot T5.CE – Revêtements de sols et murs pierre – Secteur Centre » : Autorisation de signer le marché subséquent avec le groupement Porcelanosa France/Porcelanosa Espagne/Granitarn SAS/Okeena Bâtiments**

L'an deux mille vingt quatre, le onze décembre, dans la salle Garonne, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

|                                     | PRÉSENTS | POUVOIR        | ABSENTS-EXCUSÉS |
|-------------------------------------|----------|----------------|-----------------|
| <b>TOULOUSE METROPOLE</b>           |          |                |                 |
| ANDRÉ Gérard                        | X        |                |                 |
| BOLZAN Jean-Jacques                 |          |                | X               |
| BRIAND Sacha                        | X        |                |                 |
| CARLES Joseph                       | X        |                |                 |
| CARNEIRO Grégoire                   | X        |                |                 |
| CHOLLET François                    | X        |                |                 |
| GRASS Francis                       | X        |                |                 |
| JOP Serge                           | X        |                |                 |
| LATTES Jean-Michel                  | X        |                |                 |
| MOUDENC Jean-Luc                    |          | X (M. Lattes)  |                 |
| OCHOA Nina                          | X        |                |                 |
| TERRAIL-NOVES Vincent               |          | X (M. Chollet) |                 |
| TRAUTMANN Pierre                    | X        |                |                 |
| TRAVAIL-MICHELET Karine             | X        |                |                 |
| <b>SICOVAL</b>                      |          |                |                 |
| CHERUBIN Laurent                    | X        |                |                 |
| LUBAC Christophe                    | X        |                |                 |
| <b>CC DES COTEAUX BELLEVUE</b>      |          |                |                 |
| SEMPERBONI Patrice                  | X        |                |                 |
| <b>CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN</b> |          |                |                 |
| GUYOT Philippe                      | X        |                |                 |
| <b>MURETAIN AGGLO</b>               |          |                |                 |
| SUAUD Thierry                       | X        |                |                 |
| TERRISSE Jean-Marc                  |          | X (M. Suaud)   |                 |

Exposé de Monsieur le Président :

Le Comité Syndical,

- Par délibération n° D.2017.07.05.1.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé le programme de l'opération Toulouse Aerospace Express (3<sup>ème</sup> ligne de métro et ligne aéroport express).
- Par délibération n° D.2017.07.05.1.2 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a confié, par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT), la réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express (3<sup>ème</sup> ligne de métro et ligne aéroport express).
- Par délibération n° D.2018.07.11.2.1 du 11 juillet 2018, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) approuvait la modification du programme de l'opération, à l'issue des études des alternatives menées à la suite du compte-rendu du Débat Public.
- Par délibération n° D.2019.02.06.1.3 du 6 février 2019, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé les ajustements de programme de l'opération.
- Par délibération n° D.2019.11.27.1.1 du 27 novembre 2019, le Comité Syndical a approuvé la déclaration de projet, a déclaré d'intérêt général l'opération Toulouse Aerospace Express (3<sup>ème</sup> Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express) et décidé de poursuivre la réalisation.
- Par arrêté préfectoral en date du 7 février 2020, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a déclaré d'utilité publique et urgents les travaux de réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express (3<sup>ème</sup> ligne de métro et ligne aéroport express).
- Par délibération n° D.2021.06.02 1.1.1, le Comité Syndical a approuvé le 2 juin 2021 l'avant-projet de la 3<sup>ème</sup> ligne de métro.
- Par arrêté préfectoral en date du 16 avril 2022, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a délivré l'autorisation environnementale de la 3<sup>ème</sup> ligne et métro et de la Ligne Aéroport Express.
- Par délibération n° D.2023.02.08.1.1.1 du 8 février 2023, le Comité Syndical a approuvé la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle de l'opération 3<sup>ème</sup> ligne de métro qui a été arrêtée à un montant de 3,151 milliards € HT (valeur janvier 2017).
- Par délibération n° D.2024.12.11.1.1.11 du 12 décembre 2024, le Comité Syndical a autorisé la signature de l'accord-cadre relatif à la fourniture des revêtements des sols et murs pierre de la Ligne C avec le groupement Porcelanosa France/Porcelanosa Espagne/Granitarn SAS/Okeena Bâtiments, pour un montant maximum de 6 240 000 € HT.

Dans le prolongement de cet accord cadre, le marché subséquent « T5.CE - Revêtements de sols et murs pierre – Secteur Centre » a pour objet la fourniture et livraison des revêtements de sol des zones publiques et revêtements muraux en pierres des ouvrages de la ligne C sur le secteur CENTRE.

Plus particulièrement il s'agit des prestations relatives, sur ce secteur :

- à la fourniture des revêtements de sol des zones publiques (carrelage, pierre, nez de marches),
- à la fourniture des revêtements muraux en pierres agrafées

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 18 novembre 2024, donné un avis favorable à la passation du marché subséquent du secteur Centre avec le groupement Porcelanosa France/Porcelanosa Espagne/Granitarn SAS/Okeena Bâtiments

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché subséquent n° M3 2024 01397 M « Revêtements sols et murs pierre – Secteur Centre » avec le groupement Porcelanosa France/Porcelanosa Espagne/Granitarn SAS/Okeena Bâtiments

.....  
Le Comité Syndical :  
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[MM. Suaud et Terrisse (pouvoir) n'ont pas pris part au vote]

**ARTICLE 1** : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer avec le groupement Porcelanosa France/Porcelanosa Espagne/Granitarn SAS/Okeena Bâtiments le marché subséquent M3 2024 01397 M concernant la fourniture des revêtements des sols et murs pierre du secteur Centre de la Ligne C.

**ARTICLE 2** : AUTORISE les dépenses correspondantes.

**ARTICLE 4** : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,  
Le Président,

**Jean-Michel LATTES**